

Séance ordinaire du Conseil Municipal du Jeudi 21 mai 2015 à 20 heures

Monsieur le Maire Henri MATTES ouvre la séance à 20 heures.

Présents : MM les Adjointes Julien SCHICKLIN, Nicolas RICHERDT, Fabien WEIDER et Sylvie GOEPFERT.

MM Véronique DE NEEF, Serge ESTERMANN, Christiane GOLDBRONN, Renée OTT, et Marlyse SCHAEFER.

Absents excusés : MM Corinne HELL, Fabien ROSENBLATT et Chantal RUMMELHART

Absent non excusé : M Henri WENCK.

Procuration : Mme HELL à M ESTERMANN,
M ROSENBLATT à M SCHICKLIN.

Ordre du jour :

- 1) Approbation du compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 avril 2015
- 2) Compte rendu des délégués
- 3) Affaires générales
 - 3.1 Décision quant à la prise en charge du vin d'honneur après la 1ère Messe de M Charles GUTHLIN, enfant du village
 - 3.2 Personnes âgées : âge minimum des participants aux fêtes et sorties, cadence des visites pour les grands anniversaires
 - 3.3 Organisation d'une excursion pour les personnes âgées
 - 3.4 Info Michelbach-le-bas de juin 2015
 - 3.5 Personnel communal
 - 3.6 Recensement de la population 2016
 - 3.7 Achat de terrains en vue de l'installation d'une digue à l'arrière du Petit-Bois
 - 3.8 Demande de coupes pour le tournoi de basket
 - 3.9 Contrat de fourrière 2015
 - 3.10 Indemnisation de dégâts de sangliers
4. Compte rendu des décisions du Maire dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil Municipal
5. Divers.

1. Approbation du compte rendu de la réunion du Conseil Municipal du 16 avril 2015

M le Maire rappelle que le compte rendu de la séance du conseil municipal du 16 avril 2015 a été transmis aux conseillers par E-mail en date du 24 avril 2015 et approuvé à l'unanimité.

1. Compte-rendu des délégués

M le Maire informe les élus qu'une réunion des Maires de la Communauté des Communes de la Porte du Sundgau (CCPS), à laquelle était invité également M GIRNY, Président de la Communauté de Communes des Trois Frontières (CC3F), s'est tenue le 18 mai 2015.

A partir de 2017, pour former une CC, il faudra au minimum 15 000 habitants.

La CCPS n'en comptant pas autant, elle devra être fusionnée avec une autre communauté.

M GIRNY a fait la proposition de rejoindre la CC des 3 Frontières, il a fait la même proposition à la CC du Pays de Sierentz.

Si les trois CC sont prêtes à fusionner, cette nouvelle entité permettrait de se raccrocher à l'agglomération de Bâle.

Aucune décision n'est prise à l'heure actuelle.

Un bureau d'étude sera mandaté pour réaliser un état de la situation actuelle des trois CC et une analyse prospective de ce que serait la nouvelle structure avec les trois réunies.

Une décision interviendra à ce moment-là, la nouvelle carte de l'intercommunalité devant être définie pour mars 2016.

La décision finale sera prise au niveau communal.

Il se pourrait qu'une partie des communes de la CCPS rejoignent la CC3F, tandis que d'autres aillent vers Altkirch.

M le Maire et M l'Adjoint SCHICKLIN ont assisté à la réunion des personnes publiques associées dans le cadre de la révision du PLU.

Dans l'ensemble, le projet est plutôt bien passé.

Des corrections techniques sont à apporter.

Deux points posent cependant problème :

- les prévisions d'augmentation de la population,
- l'augmentation des surfaces à urbaniser.

Malgré le fait que les prescriptions du SCOT aient été respectées en la matière, l'Etat propose de limiter les surfaces à urbaniser à 3 Ha et de réduire l'augmentation prévue de la population.

La municipalité s'engage à modifier le document existant en tenant compte des exigences techniques des services de l'Etat. En revanche, la municipalité s'engage à défendre l'augmentation envisagée de la population ainsi que les 6 Ha de terrains constructibles alloués par le SCOT.

M l'Adjoint WEIDER et M le Maire ont participé à la réunion des conseils d'école de MICHELBAACH LE BAS et RANSPACH LE BAS. Des élections sont en cours pour choisir quelle sera la cinquième matinée de cours pour la rentrée prochaine : mercredi ou samedi.

Une urne est placée dans les deux mairies, le dépouillement se fera avec les bulletins réunis.

MM les Adjoints RICHERDT et WEIDER se sont rendus à la réunion du Syndicat d'eau consacré à l'ouverture des plis pour un marché de travaux.

A ce sujet, M Richerdt précise que les syndicats d'eau et d'assainissement disparaîtront et seront englobés dans les Communauté de communes.

2. Affaires générales

3.1 Décision quant à la prise en charge du vin d'honneur après la 1ère Messe de M Charles GUTHLIN, enfant du village

M le Maire explique qu'à la date du 14 juin prochain, aura lieu la 1^{ère} messe de Charles Guthlin.

Entre 400 et 500 personnes sont attendues pour cet événement et il sera nécessaire de couper la circulation sur la départementale durant la procession prévue entre l'église et le terrain de basket sur lequel aura lieu l'office festif.

Il faudra également gérer le stationnement des véhicules et le nettoyage du parcours du cortège et du parc.

Les services communaux et les Adjoints MM SCHICKLIN et WEIDER, ainsi que le Délégué M ESTERMANN ont organisé les points suivants :

- Coupure de la rue principale pendant 30 minutes pour permettre le passage d'une procession depuis l'église jusqu'au parc de l'ancienne gare,
- Mise en place d'un parking pour le stationnement des véhicules,
- Mise en place d'un parking pour les officiels,

- Nettoyage de la rue principale,
- Nettoyage et préparation du parc de l'ancienne gare pour la mise en place d'un chapiteau,
- Organisation d'un pôle de secours en collaboration avec les Pompiers.

Un vin d'honneur est prévu à la sortie de l'office.

M GUTHLIN étant natif de Michelbach-le-Bas, M le Maire propose au Conseil Municipal de prendre en charge les frais pour l'apéritif .

M le Maire donne la parole à M le Délégué Serge ESTERMANN pour détailler cette proposition.

La parole est à M Serge ESTERMANN.

Il s'est renseigné auprès des fournisseurs sur les prix.

Pour 200 personnes, l'apéritif reviendrait à 1500,- € environ.

Par 9 voix pour, 2 voix contre et une abstention, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de prendre en charge l'apéritif pour la 1^{ère} messe de Charles GUTHLIN,
- **AUTORISE** M ESTERMANN à faire les achats nécessaires plafonnés à 1 500,- €, les fonds étant disponibles au budget en cours.

3.2 Personnes âgées : âge minimum des participants aux fêtes et sorties, cadence des visites pour les grands anniversaires

M le Maire rappelle que les dotations aux communes sont en baisse et il impératif de faire des économies dans tous les domaines. L'une des pistes serait d'augmenter l'âge des participants aux excursions et fêtes de Noël des aînés.

La parole est à M Serge ESTERMANN

Il propose de passer de 65 à 70 ans, comme dans les communes aux alentours.

Il précise que Michelbach-le-Bas compte 170 personnes, âgées de 65 ans et plus, mais seulement 87 personnes de 70 ans et plus.

En ce qui concerne les anniversaires, il propose de rendre visite aux jubilaires tous les 5 ans à partir de 80 ans. Une carte serait envoyée pour les autres années.

M l'Adjoint SCHICKLIN estime que les personnes âgées devraient pouvoir se rencontrer plus souvent. Il faudrait être en mesure de leur proposer des activités, même payantes. Il lance un appel aux idées.

A l'unanimité, le Conseil Municipal décide :

- **D'INVITER** les personnes âgées de 70 ans et plus aux excursions et repas de Noël, de suite à compte de cette année,
- **DE RENDRE VISITE** aux jubilaires à 80 et 85 ans, mais ensuite tous les ans, à partir de l'année 2016.

3.3 Organisation d'une excursion pour les personnes âgées

Monsieur le Maire précise qu'une fête estivale en l'honneur des personnes du 3^{ème} âge, organisée en partenariat avec l'ensemble des associations du village, avait été envisagée afin de remplacer l'excursion annuelle.

Le but était de favoriser les échanges et la communication avec les personnes du 3^{ème} âge au sein de la commune.

Etant donné le grand nombre d'obligations des associations locales dans cette période, il a été décidé de reporter la mise en place de cette fête à l'année prochaine.

De ce fait, une excursion a été organisée comme chaque année.

Cette excursion aura lieu le 25 juin 2015.

La parole est à M Serge ESTERMANN.

Il a plusieurs propositions de caristes et avec les Adjoint, son choix s'est arrêté sur une sortie dont le prix est fixé à 59 € par personne + 700,- € de frais de transport.

La destination reste secrète.

Pour 50 personnes, le coût de l'excursion s'élèverait à la somme de 3 650,- €.

Il est proposé de contacter une infirmière pour accompagner la sortie.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** d'organiser une excursion pour les personnes âgées de 70 ans et plus,
- **FIXE** le prix de la sortie à la somme de 59,- € par personne + 700,- € de transport,
- **CHARGE** M ESTERMANN de toutes les formalités, les fonds nécessaires sont disponibles au budget en cours.

3.4 Info Michelbach-le-bas de juin 2015

La parole est à Mme l'Adjoint GOEPFERT.

Elle a envoyé à tous les élus un fichier contenant la proposition de textes et souhaite que les observations lui soient adressées.

Le bulletin sera imprimé début de la semaine 22.

3.5 Personnel communal

Monsieur le Maire explique aux élus que, conformément aux dispositions de la loi du 26 janvier 1984 modifiée et de ses décrets d'application, Mme JERMANN, Adjoint technique 2^{ème} classe, peut faire l'objet d'une promotion de grade afin d'être nommée Adjoint technique de 1^{ère} classe.

A cet effet, M le Maire propose aux élus de créer un poste d'Adjoint technique de 1^{ère} classe, à temps non complet de 10 heures hebdomadaires, à compter du 1^{er} juin 2015.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la proposition de M le Maire,
- **DECIDE** de créer un poste d'Adjoint technique de 1^{ère} classe à temps non complet,
- **FIXE** le temps d'occupation de l'agent à 10 heures hebdomadaires,
- **FIXE** la nomination de l'agent à compter du 1^{er} juin 2015,
- **AUTORISE** M le Maire à nommer Mme JERMANN sur ce poste.

Les fonds nécessaires sont prévus au budget en cours.

3.6 Recensement de la population 2016

M le Maire informe le Conseil Municipal que le prochain recensement des habitants de Michelbach-le-Bas est prévu en 2016 et que la collecte se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016.

Pour préparer et réaliser l'enquête de recensement, la commune aura à mettre en œuvre des moyens humains, matériels et financiers.

Moyens humains :

Avant le 29 mai 2015, il faudra nommer par arrêté municipal un **coordonnateur communal** qui sera responsable de la préparation, puis de la réalisation de la collecte du recensement.

Avant la fin de l'année, au moins deux **agents recenseurs** devront être nommés par arrêté municipal. Les agents recenseurs ne peuvent en aucun cas exercer dans la commune qui les emploie, des fonctions électives.

Le coordonnateur communal ainsi que les agents recenseurs bénéficieront d'une formation dispensée par l'INSEE.

Moyens matériels :

La commune devra mettre en place de moyens matériels pour assurer le bon déroulement de la collecte et le respect de la confidentialité des données collectées.

Elle devra prévoir :

- une zone de stockage pour les imprimés de recensement,
- une armoire fermant à clé pour entreposer les imprimés complétés.

Moyens financiers :

La commune aura à fixer la rémunération des agents recenseurs et inscrire la dépense correspondante au budget 2016.

En contrepartie, elle percevra après la collecte une dotation forfaitaire de recensement dont le montant sera connu courant octobre 2015.

M le Maire propose de nommer comme coordonnateur communal Mme Charlotte LHUILIER, secrétaire de mairie.

Mme Lhuilier effectuera ce travail en dehors des horaires alloués au travail de secrétariat à la mairie et sera rétribuée pour cette tâche.

A l'unanimité moins une abstention, Le Conseil Municipal approuve la proposition.

3.7 Achat de terrains en vue de l'installation d'une digue à l'arrière du Petit-Bois

Suite à la décision du Conseil Municipal du 06 novembre 2014 de réaliser un bassin de rétention au lieu-dit Blotzheimer Strasse afin de permettre d'éviter les inondations du quartier Petit-Bois, M le Maire explique aux élus que l'emprise foncière nécessaire à la réalisation de la digue à l'arrière du Petit-Bois est à présent définie suite aux travaux d'arpentage réalisés par un géomètre-expert.

M le Maire propose au Conseil Municipal de faire l'acquisition des parcelles suivantes :

Section 50 sur le ban de la commune de Blotzheim :

Nature de culture : terre

- N° 253/160 d'une contenance de 406 m²
- N° 255/161 d'une contenance de 447 m²

Section 13 sur le ban de la commune de Michelbach-le-Bas :

Nature de culture : terre

- N° 200/62 d'une contenance de 184 m²
- N° 202/63 d'une contenance de 232 m²
- N° 204/64 d'une contenance de 235 m²
- N° 206/65 d'une contenance de 546 m²
- N° 208/66 d'une contenance de 363 m²
- N° 210/67 d'une contenance de 127 m²
- N° 212/68 d'une contenance de 108 m²
- N° 214/69 d'une contenance de 129 m²
- N° 216/70 d'une contenance de 44 m²

soit un total de 28,21 ares sur les deux communes.

Les négociations avec les propriétaires en vue de l'acquisition des parcelles et la renonciation au droit de préemption ont été menées par la SAFER Alsace.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **DECIDE** de faire l'acquisition des parcelles citées ci-dessus en vue de l'installation d'une digue à l'arrière du Petit-Bois,
- **FIXE** le prix d'achat des terrains à la somme de 80,- euros l'are,
- **CHARGE** M le Maire d'établir les actes de cession en la forme administrative,
- **AUTORISE** M l'Adjoint Julien SCHICKLIN à représenter la commune aux actes.

Les fonds nécessaires sont prévus au budget primitif 2015.

D'autre part, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **DECIDE** d'accorder une indemnité d'éviction s'élevant à la somme de 77,90 € / are aux exploitants des parcelles.
- **AUTORISE** M le Maire à mandater cette indemnité, les fonds étant prévus au budget 2015.

3.8 Demande de coupes pour le tournoi de basket

Par courrier du 24 avril 2015, le Club de Basket sollicite la commune pour l'achat de coupes en vue du tournoi de basket-ball des 6 et 7 juin 2015.

Monsieur le Maire propose de débloquer une somme de 100,- euros en faveur du Club de Basket pour l'achat de coupes.

M l'Adjoint SCHICKLIN, membre du Club, quitte la salle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité des présents :

- **APPROUVE** la proposition de M le Maire
- **DECIDE** de prévoir une somme de 100,- € pour l'achat de coupes en faveur du Club de Basket pour le tournoi des 6 et 7 juin 2015.

La somme nécessaire est disponible au budget en cours.

3.9 Contrat de fourrière 2015

M le Maire explique qu'il y a lieu de souscrire un contrat de prestations de services, missions de service public et fourrière avec la SPA de Mulhouse pour la capture, le ramassage, le transport des animaux sur la voie publique et gestion de la fourrière animale.

La redevance par habitant s'élève à la somme de 0.75 €, soit pour Michelbach-le-Bas, un montant total de 527.25 €.

M le Maire propose de souscrire le contrat à effet immédiat.

Le Conseil Municipal, par 5 voix contre, 5 abstentions et 2 voix pour,

- **REJETTE** la proposition de M le Maire.

3.10 Indemnisation de dégâts de sangliers

Ce point sera remis à l'ordre du jour de la prochaine réunion du Conseil Municipal.

4. Compte rendu des décisions du Maire dans le cadre des attributions déléguées par le Conseil Municipal

Conformément aux délégations qui lui ont été conférées par le Conseil Municipal en date du 15 mai 2015, M le Maire informe les élus qu'il a renoncé à exercer au nom de la commune, le droit de préemption urbain sur les terrains bâtis suivants :

- 35 rue de Ranspach, cadastré section 3 n° 306/114 d'une superficie de 1398 m² et comportant une maison d'habitation. Le prix de vente du bien est chiffré à la somme de 175 000 €, 10 000 € de commission en sus.
- 12 rue de Blotzheim, cadastré section 1 n° 36 et 37, ainsi que 2 n° 70 et 87/71, d'une superficie de 1203 m². Le prix de vente de l'immeuble bâti est fixé à la somme de 57000 €

5. Divers

Désherbeur thermique :

M l'Adjoint SCHICKLIN informe l'assistance que la commune envisage éventuellement l'acquisition d'un désherbeur thermique. Une démonstration a eu lieu le matin même.

Le prix d'acquisition d'un tel équipement est chiffré approximativement à la somme de 30 000,- €. D'autres appareils seront testés.

Des subventions de l'Agence de l'Eau peuvent être obtenues.

Voisins vigilants :

M l'Adjoint WEIDER informe les élus que 8 personnes de la commune ont répondu favorablement à son appel concernant la démarche de participation citoyenne « Voisins Vigilants ».

Une réunion de mise en œuvre du dispositif, en présence du Commandant de la Brigade de Gendarmerie de Saint-Louis – Hagenthal aura lieu à la mairie le 5 juin 2015.

Vitesse excessive :

M le Maire constate que les automobilistes traversent le village avec une vitesse excessive et va essayer de régler le problème en collaboration avec la Gendarmerie.

Chien :

Monsieur l'Adjoint WEIDER signale au Conseil Municipal qu'un chien appartenant à une famille du Petit-Bois a mordu un enfant du voisinage courant avril 2015.

Les élus chargent Monsieur le Maire de demander une évaluation comportementale de l'animal.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 21 h 59.